



No de résolution
ou annotation

7 avril 2026

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le mardi 7 avril 2026 à 19 h, sous la présidence du maire, Kevin Stoddard, à laquelle participent également la mairesse suppléante, Lyne Nadeau, les conseillères Katherine Dubois et Marie-Ève Chapdelaine, ainsi que les conseillers Paul Massé, Benoit Saint-Pierre et Ralph D. Farley. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le 7 avril 2026 à 19 h

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal - Assemblée régulière du 2 mars 2026**
- 4. Présentation des organismes et période de questions**
- 5. Urbanisme**
 - 5.1. 107, rue Principale Sud - Peinture façade - Cônes
 - 5.2. Règlement numéro 355 modifiant l'annexe V du Règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage (C3.9) « Centres de la petite enfance » dans la zone CV 5
 - 5.2.1. Avis de motion
 - 5.2.2. Premier projet - Adoption
 - 5.3. Règlement numéro 353 modifiant le Règlement de démolition numéro 334 et le Règlement de lotissement numéro 109
 - 5.3.1. Dépôt et adoption du rapport de la consultation publique
 - 5.3.2. Adoption
 - 5.4. Projet résidentiel du chemin Thomas - Déclenchement de la consultation publique - Autorisation
 - 5.5. Fondation de la faune et des parcs - Projet d'éradication des plantes exotiques envahissantes - Dépôt d'une demande d'aide financière - Autorisation
- 6. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux**
 - 6.1. EXP - Assistance technique en automatisation 2026 - Offre de service
 - 6.2. Débroussaillage - Ouverture de soumission
 - 6.3. Embauche - Journalier aux Travaux publics
- 7. Service récréatif**
 - 7.1. Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Infolettre 2026
 - 7.2. Directeur du Service récréatifs - Jean-Martin Lavoie - Embauche
 - 7.3. Reddition de compte - MobilisAction
- 8. Administration - Direction générale**
 - 8.1. Règlement numéro 356 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal
 - 8.1.1. Avis de motion
 - 8.1.2. Projet - Adoption
 - 8.2. Terrasses extérieures - Projet-pilote - Exercice 2026
 - 8.3. Office Municipal d'Habitation (OMH) du Val-Saint-François - Budget révisé de 2026 - Adoption
 - 8.4. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles - Année 2025 - Dépôt



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 8.5. Sécurité publique du Québec – Services de la Sûreté du Québec – Facture payable par les municipalités pour l'année 2026
- 8.6. Cour municipale MRC du Val-Saint-François - Constats d'infraction émis pour 2025 – Dépôt
- 8.7. OMH – Demande de financement PRHLM 2026 - Autorisation

9. Police, incendies et sécurité civile

- 9.1. Service de sécurité incendie de la région de Richmond – Rapport annuel des activités et interventions 2025 – Dépôt
- 9.2. Service de sécurité incendie de la région de Richmond - Plan de sécurité civile et des mesures d'urgence - Adoption
- 9.3. Service de sécurité incendie de la région de Richmond - Organigramme intermunicipal de sécurité civile - Adoption

10. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses

- 10.1. Tour Cycliste des Policiers de Laval – 29^e édition – Autorisation de passage
- 10.2. Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François - Souper bénéfique aux homards – Invitation
- 10.3. Régie intermunicipale de police Thérèse-De-Blainville – Randonné du Souvenir Thierry LeRoux – Autorisation de passage
- 10.4. MRC du Val-Saint-François – Implantation d'éoliennes commerciales sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François – Règlement intérimaire
- 10.5. Commission de la gouvernance
 - 10.5.1. Cahier spécial – La Tribune
 - 10.5.2. Couvent Mont-Saint-Patrice
 - 10.5.3. Festival de l'auto ancienne
 - 10.5.4. Patin artistique Les Tourbillons
 - 10.5.5. Club Equestre Western Estrie
 - 10.5.6. Richmond Histoire et Coopération - J'y étais
 - 10.5.7. Wales Home – Tournoi de golf
 - 10.5.8. École du Plein-Cœur – Financement
- 10.6. Jour de la Terre 2026
- 10.7. Défi pissenlits 2026
- 10.8. Société St-Patrick de Richmond et les Environs – Patrimoine Canada
- 10.9. L'Ardoise - Coopérative Brassicole – 15 avril 2026 – Demande

11. Correspondances diverses

12. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)

- 12.1. Liste des chèques et dépôts directs émis
- 12.2. Liste des chèques et dépôts directs à autoriser
- 12.3. Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

13. Période de questions – Sujets à l'ordre du jour

14. Affaires nouvelles

15. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Massé et appuyé par le conseiller Saint-Pierre et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

2026-04-07-01



No de résolution
ou annotation

2026-04-07-02

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 MARS 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mars 2026 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Farley et appuyé par le conseiller Saint-Pierre et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.

(Adoptée)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS – SUJETS GÉNÉRAUX

Les citoyens présents profitent de cette période pour échanger avec les membres du conseil concernant des sujets qui les préoccupent.

Un document est déposé par une citoyenne concernant le ruisseau Spooner Pond (annexé au présent).

5. URBANISME

5.1. 107, rue Principale Sud – Peinture façade – Cônes

CONSIDÉRANT la demande reçue de Capital IV relative à la permission de mettre des cônes sur la rue Principale Sud pour permettre de peindre la façade de l'immeuble sis au 107, rue Principale Sud;

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé pour le conseiller Farley et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil de permettre à Capital IV l'installation de cônes niveau du 107, rue Principale Sud afin de peindre, vers fin juin/début juillet, la façade de l'immeuble.

(Adoptée)

5.2 Règlement numéro 355 modifiant l'annexe V du Règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage (C3.9) « Centres de la petite enfance » dans la zone CV 5

5.2.1 Avis de motion

Le conseiller Saint-Pierre donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 355 modifiant l'annexe V du Règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage (C3.9) « Centres de la petite enfance » dans la zone CV 5.

(Adoptée)

5.2.2 Premier projet - Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond reconnaît une lacune au niveau de l'offre des garderies sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme spécifie, dans ses objectifs, de favoriser un mixte commercial au centre-ville pour générer la synergie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond souhaite attirer et faciliter la mixité commerciale et des services à offrir à la communauté locale dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond souhaite favoriser l'implantation de nouveaux services pour la communauté afin de réduire les déplacements motorisés vers d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Saint-Pierre le 7 avril 2026 et que le projet de règlement a été présenté;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Massé et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que le premier projet de Règlement numéro 355 modifiant l'annexe V du Règlement de zonage

2026-04-07-03

2026-04-07-04

2026-04-07-05



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

numéro 108 afin d'intégrer l'usage (C3.9) « Centres de la petite enfance » dans la zone CV 5 soit adopté.

(Adoptée)

5.3 Règlement numéro 353 modifiant le Règlement de démolition numéro 334 et le Règlement de lotissement numéro 109

2026-04-07-06

5.3.1 Dépôt et adoption du rapport de la consultation publique

CONSIDÉRANT QUE le directeur général dépose le rapport relatif à la consultation publique;

IL EST proposé par le conseiller Massé et appuyé pour la conseillère Nadeau et **RÉSOLU** unanimement par les membres d'adopter le rapport de la consultation publique qui ne suggère aucune modification au règlement numéro 353.

(Adoptée)

2026-04-07-07

5.3.2 Adoption

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 334 relatif aux démolitions des bâtiments doit être modifiés, afin d'inclure des critères plus précis sur la démolition des immeubles patrimoniaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement numéro 109 doit être modifié afin de s'aligner aux modifications faites aux règlements de zonage numéro 108 et de permis et certificats numéro 111;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Saint-Pierre lors de la séance du 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'une démarche de consultation publique a été déclenchée en référence à la politique de consultation publique adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été déposé et adopté le 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de consultation a été publié le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'une séance d'information s'est tenue le 19 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a déposé le rapport de la séance d'information publique lors de la séance du 2 mars 2026;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 9 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a déposé le rapport de la consultation publique lors de la séance du 7 avril 2026 et que les membres du conseil l'ont adopté;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement à la suite de ce rapport;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Saint-Pierre et appuyé par le conseiller Farley et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil d'adopter le Règlement numéro 353 modifiant le Règlement de démolition numéro 334 et le Règlement de lotissement numéro 109.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

2026-04-07-08

2026-04-07-09

2026-04-07-10

2026-04-07-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

5.4 Projet résidentiel du chemin Thomas - Déclenchement de la consultation publique – Autorisation

En référence à la politique de consultation publique adopté, IL EST proposé par la conseillère Nadeau et appuyé par le conseiller Farley et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'autoriser le déclenchement d'une consultation publique, relatif au projet résidentiel du chemin Thomas, par le directeur de l'urbanisme et de la revitalisation, dont la séance d'information publique est prévue le 14 mai 2026.

(Adoptée)

5.5 Fondation de la faune et des parcs - Projet d'éradication des plantes exotiques envahissantes – Dépôt d'une demande d'aide financière - Autorisation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond souhaite réaliser un projet de contrôle des plantes exotiques envahissantes (PEE) dans son périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond souhaite déposer une demande financière au volet 1 du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la faune du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une résolution est requise afin d'identifier le responsable à signer la demande d'aide et tout autre document adressé à la Fondation de la faune du Québec;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Saint-Pierre et appuyé par la conseillère Nadeau et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser M. Rémi-Mario Mayette, directeur général et greffier trésorier à signer les demandes d'aide, les ententes ou tout autre document adressés à la Fondation de la faune du Québec et à agir au nom de la Ville de Richmond et de nommer M. Francesco Cappai, directeur de l'urbanisme et de la revitalisation comme personne responsable du projet relié au Volet 1 du programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes tel que indiqué au point 1.2 de la demande de subvention.

(Adoptée)

6. VOIRIE, TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET PARCS MUNICIPAUX

6.1 EXP - Assistance technique en automatisation 2026 – Offre de service

IL EST proposé par le conseiller Massé et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro DRU-22000762-A6 de Services EXP inc. concernant l'assistance technique en automatisation pour 2026, au montant de 5 000 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

6.2 Débroussaillage – Ouverture de soumission

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour le débroussaillage;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a donné le résultat suivant :

ENTREPRISES	PRIX (avant taxes)
Les Entreprises Philippe Berthelette	8 500 \$
ML Entreprise	15 650 \$
Serge Létourneau (Pelouse SP)	---
Les entretiens M & S Létourneau	8 000 \$

IL EST proposé par le conseiller Massé et appuyé par la conseillère Nadeau et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'octroyer



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

le contrat pour le débroussaillage pour la saison estival 2026 à Les
entretiens M & S Létourneau au montant 8 000 \$, taxes en sus,

(Adoptée)

6.3 Embauche – Poste de journalier aux Travaux publics

Le directeur général informe les membres du conseil qu'il a procédé à
l'embauche de M. Dany Bouchard au poste de journalier au service des
Travaux publics, parcs et immeuble, à l'échelon 1 et que son entrée en
fonction est prévue le 30 mars 2026.

7. SERVICE RÉCRÉATIF

2026-04-07-12

7.1. Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Infolettre 2026

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par la conseillère
Chapdelaine et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de
renouveler l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie, au montant de
100 \$ pour 2026.

(Adoptée)

2026-04-07-13

7.2. Directeur du Service récréatifs - Jean-Martin Lavoie – Embauche

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par la conseillère
Nadeau et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'entériner
l'embauche de M. Jean-Martin Lavoie au poste de Directeur du service
récréatif, entré en fonction le 30 mars 2026.

(Adoptée)

2026-04-07-14

7.3 Reddition de compte – MobilisAction

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a reçu une aide financière
dans le cadre du programme MobilisAction géré par le ministère des
Transports et de la Mobilité durable pour la réalisation de 7 capsules
vidéo promotionnelles incitatives sur le transport actif ainsi que la
réalisation d'une structure d'accueil pour la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une aide financière de 15 000 \$ pour
la réalisation du projet avec l'engagement d'investir minimalement la
même somme;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été réalisé tel que déposé auprès du
ministère;

CONSIDÉRANT QUE le projet est terminé et qu'il y a lieu de procéder à
la reddition de compte du projet;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Saint-Pierre et
appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les
membres du conseil que la Ville de Richmond confirme au ministère des
Transports et de la Mobilité durable que le projet financé par le
programme MobilisAction a été réalisé tel que déposé et que
l'investissement total est de 31 838.37 \$ taxes nettes incluant les salaires
admissibles, tel qu'il appert aux redditions de comptes déposées au
ministère les 14 et 19 mars dernier par courriel.

(Adoptée)

8. ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

2026-04-07-15

8.1. Règlement numéro 356 édictant le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal

8.1.1 Avis de motion

La conseillère Nadeau donne un avis de motion qu'il sera adopté,
à une séance subséquente, le Règlement numéro 356 édictant le
Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil
municipal.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

2026-04-07-16

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

8.1.2 Projet - Adoption

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité a adopté, le 19 février 2018 le Règlement numéro 244 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la Ville de Richmond qui a été modifié par le règlement numéro 297 le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT QU'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus(es);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un nouveau code d'éthique et de déontologie des élus(es);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance régulière du conseil tenue le 7 avril 2026 au cours de laquelle a aussi été présenté le projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité, d'une commission de la municipalité ou d'un autre organisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

CONSIDÉRANT QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la municipalité et les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la municipalité incluant ses fonds publics;

CONSIDÉRANT QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Chapdelaine et appuyé par le conseiller Massé et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil d'adopter le projet de Règlement numéro 356 édictant le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Richmond.

(Adoptée)

2026-04-07-17

8.2 Terrasses extérieures - Projet-pilote - Exercice 2026

IL EST proposé par la conseillère Chapdelaine et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre, l'installation de terrasses extérieures aux endroits suivants, à savoir :

- la terrasse du bar Amigo;
- la terrasses du restaurant Richmond Pizza;
- la terrasse du bar Gunter;
- la terrasse de la Place René-Thibault;
- la terrasse de la Fromagerie Le Campagnard;
- la terrasse du Restaurant La Desserte;
- la terrasse du Restaurant La Vieille Gare;
- la terrasse du Café du Couvent;
- la terrasse de la Coop brassicole L'Ardoise;
- le Café Les trois boucs;
- le Musée de l'Ardoise.

Aux conditions suivantes :

- la construction de terrasses sur l'espace public est autorisée uniquement pour tout immeuble ayant un usage de restauration;
- une terrasse qui occupe l'espace public est une plate-forme ouverte, surélevée ou non par rapport au niveau du sol et attenante au bâtiment principal;
- une terrasse sur le domaine public ne peut être constituée que d'un seul niveau d'une hauteur maximale de 30 centimètres et être sans toiture;
- la construction d'une terrasse sur l'espace public doit obligatoirement avoir des panneaux d'une hauteur minimale de 1,37 mètre et maximale de 1,83 mètre couvrant les côtés donnant sur l'espace public. Toutefois, les panneaux à partir d'une hauteur de 0,9 mètre mesurée du niveau du plancher de la terrasse jusqu'à la hauteur maximale des panneaux devra être ajoutée;
- un espace de 1,10 mètre doit être laissé libre pour la circulation entre la terrasse située sur l'espace public et le bord du trottoir;
- l'autorisation de la construction d'une terrasse sur l'espace public implique qu'aucun haut-parleur ne doit être installé sur la terrasse et aucune musique ne doit être projetée de l'intérieur du bâtiment principal vers la terrasse;
- la terrasse extérieure dans l'espace public ne doit pas être utilisée pour la présentation de concerts, de spectacles, de représentations



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

théâtrales et cinématographiques ou d'activités de danse et aucune activité de cuisson ne doit avoir lieu sur la terrasse;

- les terrasses n'ayant pas de structure et utilisant l'espace public devront laisser une distance de 1,10 mètre du bord du trottoir et faire un aménagement paysager;
- la structure devra être démontée au plus tard le 15 novembre.

Le conseil se réservant le droit de revoir la période ainsi que les conditions d'installation des terrasses extérieures.

(Adoptée)

2026-04-07-18

8.3 Office Municipal d'Habitation (OMH) du Val-Saint-François – Budget révisé de 2026 – Adoption

IL EST proposé par la conseillère Nadeau et appuyé par le conseiller Saint-Pierre et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'accepter le budget révisé de 2026, daté du 25 février 2026, de l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François, qui prévoit une augmentation de la contribution financière de la municipalité de 153 \$ pour le bâtiment de la rue Ball mais qui ne prévoit aucune contribution supplémentaire pour les bâtiments sur les rues Gouin et Roger-Martel.

(Adoptée)

8.4 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles – Année 2025 – Dépôt

Les membres du conseil prennent connaissance d'une lettre du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles qui versera à la municipalité une somme de 33 066,83 \$, pour l'année 2025.

2026-04-07-19

8.5 Sécurité publique du Québec – Services de la Sûreté du Québec – Facture payable par les municipalités pour l'année 2026

IL EST proposé par le conseiller Saint-Pierre et appuyé par le conseiller Massé et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'autoriser le paiement de la facture reçue du ministre de la Sécurité publique du Québec pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2026 se chiffrant à 267 173 \$, en deux versements égaux venant à échéances le 30 juin et le 31 octobre 2026.

(Adoptée)

8.6 Cour municipale MRC du Val-Saint-François - Constats d'infraction émis pour 2025 – Dépôt

Le directeur général dépose le rapport des constats d'infractions émis en vertu des règlements municipaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 représentant 144 constats émis sur le territoire de la Ville de Richmond par la Sûreté du Québec, les employés municipaux et la S.P.A.

2026-04-07-20

8.7 OMH – Demande de financement PRHLM 2026 - Autorisation

IL EST proposé par le conseiller Saint-Pierre et appuyé par le conseiller Farley et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond accepte d'assumer un montant 8 300 \$, correspondant à 10 % du coût des travaux qui seront réalisés à l'Oasis (68 500 \$) et l'Octogone (14 500 \$), dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) de l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

9. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Service de sécurité incendie de la région de Richmond – Rapport annuel des activités et interventions 2025 – Dépôt

Le directeur général dépose le rapport annuel des activités et interventions 2025.

2026-04-07-21

9.2 Service de sécurité incendie de la région de Richmond - Plan de sécurité civile et des mesures d'urgence - Adoption

CONSIDÉRANT la démarche de planification de sécurité civile entreprise par la Ville de Richmond depuis 2018;

CONSIDÉRANT les responsabilités dévolues à la municipalité dans le cadre de la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la municipalité en matière de coordination lorsqu'un sinistre se produit sur son territoire;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assurer la présence d'une structure municipale de sécurité civile en matière de prévention, préparation, intervention et rétablissement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond s'est regroupée avec les Municipalités d'Ulverton et des Cantons de Cleveland et Melbourne;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter le plan intermunicipal de sécurité civile et des mesures d'urgence tel que préconisé par la *Loi sur la sécurité civile* (2001);

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Saint-Pierre et appuyé pour le conseiller Massé et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'adopter le plan intermunicipal de sécurité civile et des mesures d'urgence de la Ville de Richmond.

(Adoptée)

2026-04-07-22

9.3 Service de sécurité incendie de la région de Richmond - Organigramme intermunicipal de sécurité civile - Adoption

CONSIDÉRANT la demande de planification de sécurité civile entreprise par la Ville de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond s'est regroupée avec les Municipalités d'Ulverton et des Cantons de Cleveland et Melbourne;

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer un comité intermunicipal de planification de sécurité civile afin de collaborer à la réalisation et la mise à jour du plan de sécurité civile de la Ville de Richmond;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Saint-Pierre et appuyé pour la conseillère Chapdelaine et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'adopter l'organigramme de l'Organisation intermunicipale de sécurité civile (OIMSC) de la région de Richmond.

(Adoptée)

10. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUIS, DE DONNS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

2026-04-07-23

10.1. Tour Cycliste des Policiers de Laval – 29^e édition – Autorisation de passage

IL EST proposé par la conseillère Nadeau et appuyé par le conseiller Massé et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser les cyclistes qui participeront au Tour Cycliste des Policiers de Laval en collaboration avec Opération Enfant Soleil, à circuler sur les voies publiques de la ville lors dudit événement, soit le mercredi 27 mai 2026, entendu qu'il est de leur responsabilité d'en informer la Sûreté du Québec.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

2026-04-07-24

**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

10.2. Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François - Souper bénéfique aux homards – Invitation

IL EST proposé par le conseiller Massé et appuyé par le conseiller Farley et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de participer au Souper bénéfique aux homards 2026 organisé par la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François en réservant 2 billets au montant de 140 \$ chacun, taxes en sus si applicable; QUE soit délégué la conseillère Nadeau et le conseiller Saint-Pierre.

(Adoptée)

2026-04-07-25

10.3 Régie intermunicipale de police Thérèse-De-Blainville – Randonné du Souvenir Thierry LeRoux – Autorisation de passage

IL EST proposé par la conseillère Nadeau et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de permettre le passage des participants à la Randonnée du souvenir Thierry LeRoux sur les rues Principale Nord, Fair, Couin, Adams, Collège Nord, Craig et Principale Sud le 20 août 2026 entre 7 h et 9 h 30, et d'en informer la Sûreté du Québec.

(Adoptée)

10.4 MRC du Val-Saint-François – Implantation d'éoliennes commerciales sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François – Règlement intérimaire

À titre d'information, le directeur général dépose le règlement intérimaire de la municipalité régionale de comté du Val-Saint-François concernant l'implantation d'éoliennes commerciales son territoire.

10.5 Commission de la gouvernance

10.5.1 Cahier spécial – La Tribune

CONSIDÉRANT la proposition de publicité offerte par La Tribune pour une édition spéciale;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal une publicité de 2 400 \$;

Après discussion, les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande de publicité.

2026-04-07-26

10.5.2 Couvent Mont-Saint-Patrice

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par le Couvent Mont-Saint-Patrice;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal une contribution financière non-récurrente de 25 000 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Massé et appuyé par la conseillère Chapdelaine et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder un soutien financier non-récurrent au montant de 25 000 \$ au Couvent Mont-Saint-Patrice, déboursé en 2 versements égaux, soit en juin et en novembre.

(Adoptée)

2026-04-07-27

10.5.3 Festival de l'auto ancienne

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposée par le Festival de l'auto ancienne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond reconnaît l'importance de soutenir le Festival de l'auto ancienne;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE le Festival de l'auto ancienne est devenu événement important pour la Ville de Richmond ainsi que ses commerçants;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal une contribution financière non-récurrente de 700 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Farley et appuyé par le conseiller Massé et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière non-récurrente au montant de 700 \$ au Festival de l'auto ancienne de Richmond, ainsi que de procéder à l'installation d'une oriflamme à l'entrée du festival.

(Adoptée)

10.5.4 Patin artistique Les Tourbillons

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposée par le club du patinage artistique Les Tourbillons;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et ne donne pas suite à celle-ci;

Après discussion, les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande d'aide financière, considérant que le club de patinage artistique reçoit les profits reliés à la fin de semaine de vente-débarras le 6 et 7 juin prochain.

10.5.5 Club Équestre Western Estrie

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposée par le Club Équestre Performance Western de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et ne donne pas suite à celle-ci;

Après discussion, les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande d'aide financière.

2026-04-07-28

10.5.6 Richmond Histoire et Coopération - J'y étais

CONSIDÉRANT QUE Richmond histoire et coopération demande un financement pour le projet de mémoire communautaire *J'y étais!*;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudiée la demande et recommande au conseil municipal de verser une contribution de 500 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par la conseillère Nadeau et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière non-récurrente au montant de 500 \$ à l'organisme Richmond Histoire et Coopération dans le cadre du projet *J'y étais!*

(Adoptée)

10.5.7 Wales Home – Tournoi de golf

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la Fondation Wales Home pour participer à un tournoi de golf moyennant un tarif;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié cette invitation et ne donne pas suite à celle-ci;

Après discussion, les membres du conseil ne donnent pas suite à cette invitation.

10.5.8 École du Plein-Cœur – Financement

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposée par l'école du Plein-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et ne donne pas suite à celle-ci;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Après discussion, les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande d'aide financière et la réfère au Comité Richmond et ses jeunes.

10.6 Jour de la Terre 2026

La conseillère Chapdelaine invite les citoyens et organismes à participer au Jour de la Terre le 22 avril prochain en faisant une action pour la protection de l'environnement ou en organisant une corvée de nettoyage.

10.7 Défi pissenlits 2026

La Ville de Richmond participera au *Défi pissenlits 2026* en ne tondant pas ses pelouses durant le mois de mai, le temps que les abeilles puissent butiner de pissenlits en pissenlits. La Ville invite également ses citoyens à en faire autant.

2026-04-07-29

10.8 Société St-Patrick de Richmond et les Environs – Patrimoine Canada

IL EST proposé par le conseiller Farley et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le directeur général à présenter une demande d'aide financière auprès de Patrimoine Canada, via le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine – volet Commémorations communautaires, afin de souligner le 150^e anniversaire de la Société St-Patrick de Richmond en 2027.

(Adoptée)

2026-04-07-30

10.9 L'Ardoise - Coopérative Brassicole – 15 avril 2026 – Demande

IL EST proposé par le conseiller Saint-Pierre et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser les propriétaires de L'Ardoise - Coopérative Brassicole à fermer l'intersection des rues Adams et Principale Nord le 15 avril 2026, pour la tenue d'un événement, entre 19 h et 22 h; que la Ville fournisse des cônes orange et que la Sûreté du Québec en soit informée.

(Adoptée)

11. CORRESPONDANCES DIVERSES

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour sous cette rubrique.

12. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

2026-04-07-31

12.1. Liste des chèques et dépôts directs émis

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Saint-Pierre et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 414 158,24 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques émis datée du 2 avril 2026.

(Adoptée)

2026-04-07-32

12.2. Liste des chèques et dépôts directs à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Farley et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement par chèques ou dépôts directs des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 112 609,54 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques et dépôts directs à autoriser datée du 2 avril 2026.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

2026-04-07-33

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

12.3. Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Farley et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'approuver le paiement des factures de plus de 5 000 \$, totalisant 193 204,48 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus, telles qu'énumérées ci-dessous.

Factures 2026	Avant taxes	Après taxes
<u>MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS</u>		
Quote-part (1 ^{er} versement)	83 397,50 \$	83 397,50 \$
<u>PAYSAGISTE KDS INC.</u>		
Location chargeuse - Mars 2026	6 750,00 \$	7 760,81 \$
<u>EXCAVATION FRANCOIS ST-JEAN</u>		
Déneigement stationnements - 15 et 16 février 2026	4 810,00 \$	5 530,30 \$
Déneigement stationnements - 18 et 19 février 2026	4 915,00 \$	5 651,02 \$
<u>ENTREPRISE S2C INC.</u>		
Rénovation maison des jeunes	13 567,51 \$	15 599,25 \$
Rénovation maison des jeunes	26 543,41 \$	30 518,29 \$
<u>RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON</u>		
Audit 2025 - Facture progressive	19 000,00 \$	21 845,26 \$
<u>BENCO</u>		
Location déneigeuse à trottoir - 3 février au 2 mars	4 900,00 \$	5 633,78 \$
<u>LES PRODUITS PMP</u>		
Arche pour piste cyclable (subvention MobilisAction)	18 357,56 \$	21 106,60 \$
<u>CANTON CLEVELAND</u>		
Lumières terrain soccer RRHS (facturation finale)	10 963,50 \$	10 963,50 \$
GRAND TOTAL	193 204,48 \$	208 006,31 \$ (Adoptée)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS - SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Les citoyens présents profitent de cette période pour échanger avec les membres du conseil concernant des sujets qui les préoccupent.

14. AFFAIRES NOUVELLES

- 14.1. Le conseiller Massé souligne avoir participé au comité d'accueil des nouveaux-arrivants et que plusieurs activités sont à venir d'ici la fin de l'année, dont la Semaine québécoise des rencontres interculturelles qui se déroulera à l'automne.
- 14.2. IL EST proposé par le conseiller Massé, appuyé par la conseillère Nadeau et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil de procéder à l'affichage du poste de chargé de projet en urbanisme et en communication pour un contrat de trois ans.

(Adoptée)

2026-04-07-34



No de résolution
ou annotation

2026-04-07-35

**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Saint-Pierre et appuyé par le conseiller Massé et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, à 20 h 26, que la présente assemblée soit levée.

(Adoptée)

(Signé)

MAIRE

(Signé)

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER**